



MAITRE D'OUVRAGE :

Commune de LAPOUTROIE

Règlement de la consultation

ETUDE DE FAISABILITE EN VUE DU RACCORDEMENT AUX RESEAUX
D'ASSAINISSEMENT ET D'EAU POTABLE DE 2 HAMEAUX

Article 1 : Objet de la consultation

La présente consultation concerne l'étude de faisabilité en vue du raccordement des hameaux du secteur Fossé - Sur le Mont et de Ribeaugoutte aux réseaux d'assainissement et d'eau potable de la commune de Lapoutroie.

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 Etendue et mode de la consultation

L'étude sera attribuée par passation d'un marché public de prestation de service passé selon une procédure adaptée. Elle est soumise aux dispositions des articles 28 et 40 du Code des Marchés Publics.

2.2 Décomposition en tranches et lots

Sans objet.

2.3 Compléments à apporter au cahier des charges

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au cahier des charges.

2.4 Variantes

Les variantes ne sont pas admises.

2.5 Délai d'exécution

Le délai d'exécution est fixé dans le cadre de l'acte d'engagement.
Les prix sont établis dans ces conditions.

2.6 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Article 3 : Présentation des offres

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat.

Le dossier de consultation des entreprises est mis à disposition des entreprises par voie électronique sur le site internet de la commune « www.lapoutroie.fr » – rubrique Vie municipale – marchés publics.

Les offres des candidats devront être rédigées en langue française, et les sommes seront exprimées en euros.

Chaque candidat devra produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

1. La lettre de candidature DC4
2. La déclaration du candidat DC5
3. Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cette effet
4. L'acte d'engagement (AE), à signer et à parapher à chaque page par les représentants qualifiés de toutes les entreprises qui seront signataires du marché ; cet acte d'engagement sera accompagné éventuellement par les demandes d'acceptation de sous-traitants et d'agrément des conditions de paiement, pour les sous-traitants désignés au marché. Que des sous-traitants soient désignés ou non au marché, le candidat devra indiquer dans l'acte d'engagement le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter et par différence avec son offre le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement.
5. Le cahier des charges ci-joint, signé pour acceptation
6. Un mémoire méthodologique présentant :
 - la composition de l'équipe chargée de l'étude avec les compétences de chacun des membres,
 - un descriptif des références de l'équipe sur des prestations similaires,
 - la méthodologie détaillée de la démarche de travail et l'échéancier de réalisation. Le mémoire devra reprendre le phasage de déroulement de l'étude prévu à l'article 4 du cahier des charges et indiquer précisément, phase par phase, les moyens mis en œuvre et les résultats attendus.
 - les réunions prévues et la nature des documents produits à chaque phase
 - les moyens techniques et humains mobilisés pour l'étude,
 - un devis détaillé précisant : les honoraires des prestations et le coût par phase, le nombre de jours consacré à chaque phase, le coût des réunions supplémentaires à la demande du maître d'ouvrage, les coûts éventuels d'impression et de reproduction supplémentaires.

Article 4 : Jugement des offres

Afin de déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse, chaque offre sera évaluée en fonction des critères détaillés ci-dessous et de leur pondération :

Les offres seront comparées au regard :

1. du prix (40%),
2. de la qualité de la note méthodologique (30%)
3. des références et compétences du candidat (30%)

Conformément à l'article 53-III du Code des Marchés Publics, les offres seront classées par ordre décroissant. L'offre la mieux classée sera retenue.

En vertu de l'article 46-III CMP, le marché ne pourra être attribué au candidat dont l'offre a été retenue que si celui-ci produit dans un délai imparti les certificats et attestations prévus au I et II de l'article 46 CMP. S'il ne peut produire ces documents dans le délai imparti, son offre sera rejetée et le candidat éliminé.

Le candidat dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne est sollicité par le pouvoir adjudicateur pour produire les certificats et attestations nécessaires avant que le marché ne lui soit attribué.

Article 5 : Conditions d'envoi ou de remise des offres

La date limite de réception des offres est fixée au délai de rigueur suivant :

Mercredi 8 septembre 2010 à 17 heures

Toute offre arrivée hors délai sera rejetée.

L'offre sera transmise sous pli cacheté portant l'adresse et les mentions suivantes :

Commune de Lapoutroie
39, rue du Général Dufieux
68650 LAPOUTROIE

« Offre pour l'étude de raccordement Fossé sur le Mont et Ribeaugoutte »

« Candidat :»

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

Article 6 : Renseignements complémentaires

Tous renseignements complémentaires qui seraient nécessaires à la préparation des propositions peuvent être obtenus, par demande écrite, auprès de :

Mlle Rachel HASSLER

Fonction : Secrétaire Générale

Mairie de Lapoutroie

39, rue du Général Dufieux

☎ 03 89 47 50 10

💻 03 89 47 24 43

Courriel : mairie@lapoutroie.fr

Site : www.lapoutroie.fr